

<b>DEPARTEMENT</b> <i>Isère</i> <b>CANTON</b> <i>Bourgoin Jallieu</i> <b>COMMUNE</b> <i>Bourgoin Jallieu</i>	<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE</b>  <b>ARRETE DU MAIRE N°</b> <b>DST-C-T-2023-0442</b>
<b>Arrêté Provisoire Modifiant la Circulation et le Stationnement des Véhicules</b> <b>Samedi 3 juin 2023 – Stade de la Plaine</b> <b>Lors du tournoi des Petits Dauphins</b>	

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>e</sup> partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par **CSBJ Rugby– 73 avenue Professeur Tixier - 38300 BOURGOIN-JALLIEU** qui sollicite l'autorisation **d'organiser le tournoi des Petits Dauphins, le samedi 3 juin 2023,**

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

**Samedi 3 juin 2023, de 5h00 à 20H00, à l'occasion du tournoi des Petits Dauphins, les dispositions suivantes seront prises : Stade de la Plaine :**

- **Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking du stade de la Plaine**
- **La piste auto-école sera inaccessible**

### ARTICLE 2

La signalisation et les aménagements de sécurité nécessaires à l'application du présent arrêté seront mis en place par le demandeur.

L'affichage sur le site est à la charge des services techniques.

### ARTICLE 3

Le bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation temporaire.

### ARTICLE 4

Toutes les voies et places concernées par le présent arrêté devront demeurer accessibles, à tout instant, aux services de secours, au SMUR, et à tous les véhicules de lutte contre l'incendie.